COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

CDDH(2018)05
06/06/2018

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

Plateforme en ligne *Droits de l'homme et entreprises*

Introduction

1. À la lumière du mandat donné par le Comité des Ministres pour le biennium 2018-2019,[1] le CDDH est appelé à échanger des vues à sa 89e réunion (19-22 juin 2018) sur le suivi des travaux sur les droits de l'homme et les entreprises.

2. Lors de sa dernière réunion (5-7 décembre 2017), le Secrétariat avait présenté le document CDDH(2017)09 détaillant en termes généraux un plan pour une plateforme numérique contenant des informations nationales, comme prévu dans la Recommandation CM/Rec(2016)03 sur les droits de l'homme et les entreprises. Les membres du CDDH ont été invités à fournir des commentaires sur cette proposition et à examiner la possibilité de contributions volontaires, par le biais desquelles le projet sera financé.

3. Le présent document constitue une mise à jour des aspects les plus pertinents du projet.

I. Description des travaux en cours

a) Plateforme d'information

4. Des consultations ont été menées auprès (i) de plusieurs partenaires potentiels et autres acteurs dans le domaine des droits de l'homme et les entreprises et (ii) d'experts en matière de collecte de données. Les principaux sujets examinés ont été (a) l'éventuelle contribution/soutien de la part des partenaires intéressés dans le développement du questionnaire/la collecte d'informations, en cherchant à éviter tout double emploi avec des initiatives similaires) et (b) le choix des thématiques dans ce domaine.

5. Au vu des travaux considérables déjà effectués par d'autres acteurs en ce qui concerne la collecte d'informations en matière de Plans d'action nationaux (PAN) et la discussion au sujet de ces plans, il conviendrait que la Plateforme recueille des informations à valeur ajoutée, sans dupliquer les initiatives existantes.

[1] Voir le mandat du CDDH pour 2018-2019 : Missions principales (point ii) *« suivra la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés ainsi que des conventions dont le Comité des Ministres lui a confié la supervision ».*

6. Parmi les acteurs dans ce domaine, on peut notamment citer l'Institut danois pour les droits de l'homme (*Danish Institute for Human Rights - DIHR*). Il a développé une plateforme présentant le contenu de la majorité des PAN, tant en Europe que dans le monde. Toutefois, la plateforme danoise se limite à décrire les PAN et leur contenu, tout en fournissant quelques détails sur leur développement. Le projet du Conseil de l'Europe pourrait, quant à lui, se concentrer sur (i) le suivi précis des PAN existants ; (ii) la promotion et la diffusion des informations fournies par les Etats membres du Conseil de l'Europe sur les actions concrètes menées dans le cadre des PAN, sur les pratiques existantes et sur les défis rencontrés.

7. S'agissant de la plateforme DIHR précitée, il serait possible de partager les informations via un lien avec la plateforme du Conseil de l'Europe.

8. Dans les situations où les PAN sont encore en cours de développement ou ils n'existent pas encore, la plateforme du Conseil de l'Europe pourrait apporter des modèles-type, des orientations sur le processus de développement des PAN et sur d'autres initiatives et actions visant à mettre en œuvre les Recommandations du Comité des Ministres et les Principes directeurs des Nations Unies.

9. Il se dégage des contacts avec l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) que l'accès à la justice fait l'objet de nombreux travaux de la part d'autres acteurs. Dans ce domaine, le Conseil de l'Europe possède une expérience et des connaissances considérables à partager. Les travaux en cours au sein de la FRA sur les mécanismes de réclamation au sein des entreprises pourraient être consolidés et soutenus au-delà des seuls Etats membres de l'UE.

10. La composition géographique du Conseil de l'Europe est un atout évident. Le fait que la plateforme du Conseil de l'Europe assure l'implication et la promotion d'initiatives d'Etas non-membres de l'UE constitue en soi une valeur ajoutée.

11. Le lien entre l'Etat et les entreprises est une question d'intérêt pour la plateforme (il convient de rappeler que, lors du Séminaire de haut-niveau tenu à Strasbourg en 2016, les décideurs politiques ont souligné le besoin d'assurer la cohérence entre les politiques nationales/régionales et les initiatives en matière de diligence raisonnable prises par les agents économiques.

12. S'agissant de la collecte des données, la plateforme du Conseil de l'Europe ne devrait pas imposer un fardeau trop pesant aux Etats dans la mesure où des nombreuses données de qualité sont déjà disponibles sur la plateforme du DIHR et au sein de la FRA. Le but serait de fournir des informations complémentaires. Toutes suggestions des Etats pour collecter de telles informations détaillées et fiables sont les bienvenues.

13. A l'heure actuelle, le Conseil de l'Europe dispose d'une plateforme numérique qui accueille principalement les cours en ligne développés dans le cadre du programme HELP (formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit). Cette plateforme HELP peut accueillir des sous-plateformes, dont l'une pourrait être celle contenant des informations sur les droits de l'homme et les entreprises[2].

b) Le cours de formation HELP en matière d'entreprises et droits de l'homme

[2] Le Conseil de l'Europe s'efforce d'optimiser sa plateforme HELP en tant que cadre d'accueil d'autres initiatives, telles que les sessions de formation destinés au personnel de l'Organisation. Ce désir d'optimisation répond notamment à la situation financière actuelle, au coût élevé et à la complexité de la création de plateformes en ligne.

14. Après l'Albanie, l'Italie, la Russie, la Serbie et le Royaume Uni, le cours HELP susmentionné a été lancé en 2018 en Irlande et en France. L'évaluation du cours fournie par les tuteurs et les participants permet certainement d'améliorer le programme. Le cours-modèle est susceptible de mises à jour afin d'y inclure des thèmes plus contemporains et d'y ajouter des modules optionnels.

15. Actuellement, un module supplémentaire "Droits de l'homme et gestion des risques pour les entreprises » a été développé et pourrait être ajouté à la formation. D'autres modules ou des mises à jour des cours actuels pourraient intégrer une formation spécifique, destinée aux juristes, sur la manière de conseiller les compagnies en ce qui concerne leurs obligations en matière des droits de l'homme. Un autre module pourrait porter sur la jurisprudence concernant les entreprises en tant que victimes des droits de l'homme ou celle permettant de résoudre des questions extraterritoriales et transfrontalières.

16. Le cours pourrait aussi bénéficier d'une mise à jour technique afin d'intégrer les formations HELP les plus modernes.

17. Le cours mis à jour pourrait faire l'objet d'adaptations nationales. Des lancements transfrontaliers du cours, avec des participants provenant de deux ou trois Etats membres, pourraient favoriser une meilleure mise en réseau et promouvoir l'échange de connaissances et de pratiques.

Prochaines étapes

18. Dès réception des fonds nécessaires, les étapes suivantes seront enclenchées :

a) Plateforme d'information

19. Un questionnaire permettant la collecte de données est en cours de préparation au sein de l'Organisation. Le projet de texte sera communiqué en temps utile à d'autres instances pertinentes en leur demandant de confirmer que son contenu et sa méthodologie sont adaptés au but recherché.

20. La collecte de données sera effectuée à travers l'actuelle plateforme HELP.

21. Une fois le questionnaire développé et testé, il sera envoyé aux Etats membres.

b) Mise à jour du cours HELP

22. Le cours a déjà fait l'objet d'un premier examen. Il sera révisé en interne pour le rendre plus concis. Des spécialistes seront contactés pour mettre son contenu à jour. Avec leur concours, des modules supplémentaires ou nouveaux pourraient être développés.

23. Après la mise à jour du contenu et dès réception des fonds nécessaires, une mise à jour technique sera effectuée par une société spécialisée, afin de moderniser l'interface et d'améliorer l'expérience utilisateur.

Activités supplémentaires

24. Une recherche académique approfondie pourrait être menée en complément des informations fournies par la plateforme afin de mieux cerner les pratiques existantes dans le domaine des droits de l'homme et des entreprises. Cette idée doit encore faire son chemin. Dans ce contexte, le Secrétariat a participé le 5 juin 2018 à Edinbourg (Royaume Uni) à

l'Atelier *Garantir les entreprises durables et responsables en Europe : le rôle des plans d'action nationaux (PAN).*

25. Le nombre d'ateliers de travail rassemblant décideurs et praticiens des secteurs public et privé fait l'objet de discussion. Une attention particulière est attachée à la recherche de solutions pratiques dans le domaine des droits de l'homme et des entreprises. Les ateliers favorisent les échanges entre professionnels et la création de réseaux de soutien à la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies et des Recommandations du Comité des Ministres. Les ateliers pourraient se concentrer sur des situations nationales et des réseaux locaux. Ils pourraient viser l'adaptation du cours HELP et la promotion des mises en réseau et des échanges entre pairs. Les ateliers apporteraient une expertise supplémentaire aux participants au cours HELP.

26. Ce qui précède dépend néanmoins de la disponibilité de fonds. Il ne s'agit pas d'une activité indispensable à la survie de la plateforme du Conseil de l'Europe, même si les ateliers peuvent améliorer le résultat et l'impact de cette dernière. Toute expression d'intérêt pour les ateliers et toute proposition des Etats membres à ce sujet sont les bienvenues.

29. Comme cela a déjà été indiqué, le projet de plateforme du Conseil de l'Europe repose sur des contributions volontaires et sa palette d'activités dépendra du montant des fonds reçus. Plusieurs volets du projet peuvent évoluer (par exemple, l'ampleur des mises à jour à effectuer dans les cours HELP ; le nombre des cours ; les modalités de la plateforme d'information) en fonction du financement total reçu.

Echéancier potentiel

Mois	1-3	4-6	7-9	10-13	14-17	18
Plateforme	Développement du questionnaire	Réponses au questionnaire	Examen des réponses	Suivi le cas échéant	Développement du tableau de bord	Publication de résultats
Cours HELP	Révision du cours et formation du groupe de travail	Mise à jour du cours	Mise à jour du cours	Lancement de versions nationales	Lancement de versions nationales	Lancement de versions nationales